



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 13 février 2024

### À 18 heures 30

### PROCÈS-VERBAL adopté en séance du Conseil Municipal du 12 mars 2024

Date de Convocation	07/02/2024
Nombre de membres afférents au conseil municipal	15
Nombre de membres présents	11
Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations	15

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Aline BOUILLOT Isabelle BOUCLANS, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY (arrivée à 18 H 58), Jean-Pierre COURIOL, Yves GUSMINI, Frédérick HENNING Virginie JURET, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL, Jacques MARTIN-VERDIÈRE.

Absent(e)s excusé(e)s : Laurent CARITEY pouvoir à Frédérick HENNING (jusqu'à 18 h 58) ; Sandrine DESNOYERS pouvoir à Virginie JURET ; Catherine BOURGEOIS pouvoir à Jean Pierre COURIOL ; Brigitte SEITZ pouvoir à Christian KITA.

Aline BOUILLOT quitte la séance à 19 h 41 pouvoir à Isabelle BOUCLANS.

A été nommée secrétaire de séance : Isabelle BOUCLANS

Approbation du compte-rendu du 6 décembre 2023 : Monsieur Jacques MARTIN-VERDIÈRE demande à reporter le vote car il n'a pas eu le temps de le lire (il l'a reçu le dimanche 11/02/2024) avec la demande partagée de quelques conseillers. Le Maire propose de décaler le vote. **Accepté.**

Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties : Le maire informe de la possibilité offerte mais l'information a été reçue peu de temps avant le conseil. Le conseil reconnaît que c'est trop court pour se prononcer. **Accord à l'unanimité.**

#### Projet PLUI Jura Nord

Le Maire dresse le bilan des actions : Pétitions, contributions déposées à l'enquête publique.

La pétition a été très suivie, beaucoup de signature : 604 signatures dont 282 pesmois. Les commentaires de certains sont favorables au projet et émanent de quelques pesmois et habitants du jura. Plusieurs personnalités (le président du Département, la présidente de Région, les conseillers départementaux et régionaux, le Député, la Préfecture...) n'ont pas répondu aux courriers de demande de soutien sauf M. Alain JOYANDET, Sénateur et Thierry CHALMIN, président de la chambre d'agriculture. La maison de santé s'est également exprimée. Dominique VOYNET est intervenue avec fermeté auprès de la commission d'enquête pour s'opposer au projet. Le Maire remercie tous les pesmois engagés et particulièrement à Agnès BRIAND pour la mise en place des pétitions en ligne. Il convient de continuer et Il faudra se mobiliser pour la manifestation prévue au rond-point des « 4 fesses » et organisée par Avenir Radieux le 17 février de 9 h 00 à 12 h 00.

Jacques MARTIN-VERDIÈRE a sollicité personnellement deux personnalités mais en vain dont le Conseiller Départemental qui a indiqué avoir fait une réponse lors de la précédente enquête (réponse de 2019 de soutien au projet de zone aux 4 fesses) ...Pour lui le retour de la presse montre notre intérêt pour le commerce local. Le Maire revient sur la zone d'activités de la route de Broye. Jacques MARTIN-VERDIÈRE regrette que depuis 3 ans on n'ait pas avancé dans ce projet. Le Maire n'est pas d'accord et indique que la CCVG (Communauté de Communes du Val de Gray) a avancé sur le dossier et qu'il faut du temps car toutes les conditions ne sont pas réunies, toutefois les études sont faites et le marché de travaux a été préparé. Christian KITA indique qu'il faut mettre la CCVG (qui dispose de la compétence) devant ses responsabilités pour que les choses bougent. Le Maire rappelle que dans ce cadre communautaire PESMES n'est pas toute seule à décider et qu'il faut aussi convaincre les autres communes. Christian KITA insiste sur le fait que si un artisan ou entrepreneur veut

s'installer sur la zone d'activité route de Broye, il peut le faire et les élus à ce moment la demanderont à la CCVG de faire le nécessaire. Le Maire peut solliciter un responsable de la CCVG afin qu'il présente au Conseil le dossier de la zone d'activités de la route de Broye.

Une manifestation est donc prévue le samedi 17 février, de 9 h à 12 h, au rond-point des « 4 fesses », pour marquer notre détermination et informer par une distribution de tracts dans un premier temps.

### 1/ Avancement de grade (création et suppression de postes)

Le poste d'Adjoint Technique évolue et il est nécessaire de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à 21 h/hebdo : agent d'entretien des locaux. En parallèle le poste occupé sera supprimé. Le conseil municipal, décide la création de cet emploi et la suppression du poste correspondant ; il décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget et *autorise* le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier. **Décision : accord à l'unanimité.**

### 2/ Avancement de grade (création et suppression de postes)

Le poste de Rédacteur Principal évolue et il est nécessaire de créer un emploi permanent au grade de Rédacteur Principal de 1ère classe à 28 h/hebdo : Secrétaire de Mairie. En parallèle le poste occupé sera supprimé. Le conseil municipal, décide la création de cet emploi et la suppression du poste correspondant ; il décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier. **Décision : accord à l'unanimité.**

### 3/Programme de Travaux ONF 2024

Comme chaque année, le plan de gestion de la forêt prévoit des travaux. Notre garde forestier a, donc, prévu notamment de la replantation. Le montant du devis total est de 33.713, 90 € ttc. La commune souhaite différer certains travaux et le montant des travaux retenus est de 17.787, 10 € ttc.

Le conseil municipal décide de valider les travaux proposés pour 2024 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget. **Décision : accord à l'unanimité.**

### 4/ Taxe de séjour pour les gîtes non classés

La taxe de séjour mise en place par la CCVG est également à collecter dans les séjours pour le gîte des Forges (gîte non classé). La taxe est de 3 %. Afin de mettre à jour notre tarif, le conseil municipal décide de valider le taux de 3 % mis en place par la CCVG sur nos tarifs et d'inscrire les crédits nécessaires au budget (tant en recettes qu'en dépenses). **Décision : accord à l'unanimité.**

### 5/ Avenant au Contrat pour congés payés mensuels

Il a été constaté que dans certains contrats, les agents ne peuvent pas percevoir le versement de la rémunération des congés payés mensuel et qu'ils doivent attendre la fin de leurs contrats. Ces contrats concernent souvent des agents qui ne font que quelques heures. Afin que les congés payés soient versés mensuellement aux agents, il est alors nécessaire de rédiger des avenants. Le Conseil Municipal décide d'adopter ce fonctionnement et s'engage à rédiger les avenants nécessaires, il Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget et Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Décision : accord à l'unanimité.**

### 6/ Vente de terrains rue Mathieu

Les documents de la vente des terrains rue Mathieu décidée par le Conseil Municipal sont en attente chez la notaire. Dans la délibération prise en 2022, les parcelles cadastrées ont été remplacées par de nouveaux numéros. La notaire demande une nouvelle délibération avec les bons numéros de parcelles. Le conseil municipal accepte la vente des parcelles de terrain rue Mathieu et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires, notamment l'acte notarié. Jacques MARTIN-VERDIERE indique qu'en 2022 l'acheteur ne souhaitait plus acquérir ces parcelles mais le Maire affirme de la volonté de l'achat de ces propriétés. Il est demandé que l'acheteur se rapproche de son voisin qui souhaitait acquérir une bande de terrain le long de la grange. **Décision : accord à l'unanimité.**

### 7/ Avenant n°1 convention mission assistance informatique

Ingénierie70 qui gère notre logiciel Relations Humaines, Comptabilité et nos sauvegardes a proposé depuis un an un avenant. Cet avenant a pour objet de modifier l'article 2 de la convention relative à la mission d'assistance informatique aux collectivités afin d'intégrer une prestation de sauvegarde de données et de sensibilisation aux phishing à toutes les collectivités adhérentes au pôle informatique d'Ingénierie70.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant de la convention mission assistance informatique et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

**Décision : accord à l'unanimité.**

### 8/ PCS et DICRIM

Chaque commune doit posséder un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) et un PCS (Plan Communal de Sauvegarde). PESMES a les deux documents complétés et le DICRIM Départemental. Pour autant une mise à jour est nécessaire. Le Maire explique au Conseil Municipal le principe de cette mise à jour et la nécessité de créer un groupe de travail (élus, pompiers, maison de santé .....). IL doit être réalisé pour le 30 juin 2024. La composition du groupe de travail Mairie est la suivante : Laurent CARITEY, Frédéric HENNING, Jacques MARTIN-VERDIERE, Dominique MAURICE et Maryse MOUGEL).

### 9/Autorisation de dépenses d'investissements avant le vote du budget

Jean-Pierre COURIOL, Adjoint aux finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, d'émettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Compte tenu des Décisions modificatives prises, les crédits ouverts en 2023 s'élèvent à 273.087 € pour le chapitre 21 et à 383.169 € pour le chapitre 23.

Il est proposé au conseil d'ouvrir 25 % des crédits à chaque chapitre en attendant le vote du budget primitif 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximum de

164 060 €. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

#### **Chapitre 23 :**

Article 231 – SAUC	25 000 €
Article 231 - Voirie	15 000 €
Article 231 - Travaux bâtiments communaux (bibliothèque, WC...)	55 790 €

#### **Chapitre 21 :**

Article 2051 – Licence	1250 €
Article 2131– Matériel et outillage	15 000 €
Article 2152 – Voirie	20 000 €
Article 2153 – Réseau éclairage public	10 000 €
Article 2157 – Matériel	5 000 €
Article 2158 – autre matériel	14 020 €
Article 2183 – Matériel informatique	1 500 €
Article 2184– Matériel bureau et mobilier	1 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus. **Décision : accord à l'unanimité.**

### Demande de subventions :

Nous sommes dans la période des sollicitations de subventions, aussi, nous avons inscrit ce point à l'ordre du jour, mais à la rédaction de la note de synthèse aucun dossier n'est prévu au Conseil Municipal. Les commissions qui vont se réunir prochainement permettront de finaliser ce point. Maryse MOUGEL intervient pour les demandes de subventions de la bibliothèque-médiathèque mais pour l'instant pas de réponse, c'est en attente. Par ailleurs, en ce qui concerne la DRAC, il est rappelé que la subvention de 352.000 € est conditionnée à l'emploi d'un agent (12 h).

### QUESTIONS DIVERSES :

- carte de remerciement pour le décès de Jean MIGEON et carte de remerciement pour le décès de Jean-Louis MERY,
- lettres de soutien du Sénateur Alain JOYANDET à la suite des décès de Jean MIGEON et Jean-Louis MERY,

- Le jeudi 15 février 2024, en Mairie, aura lieu la réunion Commission Communale des impôts Direct (CCID),
  - Le Maire donne un compte rendu du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023. Il indique les points forts ou Pesmes est concerné comme le Gymnase ainsi que le camping et la base nautique. Il précise que le camping et la base nautique seront repris par une société pour 10 ans. Les élus demandent plus d'informations et une présentation par les services de la CCVG.
  - Le Maire fait part d'un courrier de VENTELYS Energies Partagées et de la copie de la délibération des communes de Bard-les-Pesmes et de BROYE-AUBIGNEY-MONTSDEUGNY favorables à une étude de faisabilité pour un parc photovoltaïque sur l'espace agricole.
  - Le Maire donne lecture du courrier du Préfet : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les maires seront compétents pour réglementer la police de publicité, enseigne et préenseigne. On peut s'y opposer dans les 6 mois, sinon les EPCI acquerront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 la compétence. Cette question sera inscrite au prochain ordre du jour du Conseil Municipal,
  - Le Maire fait part des remerciements d'habitants pour le repas des anciens. Il remercie l'association « la Main de l'amitié », les bénévoles et les commerces qui ont acceptés les bons cadeaux.
  - Christian KITA : 1) a représenté la commune à l'Assemblée Générale du Souvenir Français et fait part de son ressenti. Un livret de présentation lui a été remis par le Président. Une rencontre est proposée avec les écoles, les parents d'élèves, le collège, les associations pour les sensibiliser à la mise en œuvre d'un projet pédagogique d'ouverture des écoliers à la citoyenneté. 2) sécurité publique : a rencontré les gendarmes à la suite des méfaits récents. A cette occasion, le maire revient sur la nécessité d'une surveillance vidéo dans l'espace public. 3) le projet des « des 4 fesses » nous oblige et doit nous conduire rapidement à préparer notre avenir à l'occasion (entre autres) d'une réunion avec les commerçants et artisans, les acteurs du développement local .... 4) Brigitte SEITZ représentée par Christian KITA pose deux questions : a) En ce qui concerne l'organisation du marché de Noël, des commerçants étaient très mal placés et par conséquent peu enclins à revenir. « Culture et Animations Pesmoises » s'attachera à améliorer le positionnement de chacun. b) manque de Points d'Apports Volontaires (PAV) sur le secteur de la rue Docteur Doudier. Virginie JURET, responsable SICTOM, se renseignera pour avoir des remontées sur les PAV.
  - Dominique MAURICE se dit favorable par rapport à la vidéo surveillance.
  - Yves GUSMINI indique que 1) les réparations de l'éclairage public à Glanot s'avèrent compliquées 2) aux WC publics, les portes ont été mises en place mais il reste encore des travaux à prévoir.
  - Laurent CARITEY : la manifestation de Carnet de Bord du week-end a bien fonctionné : 280 personnes étaient présentes. Il indique avoir connaissance de la prévision d'une manifestation sur le site des Forges dénommée « Forges Connection ». Les organisateurs souhaitent prendre contact avec le Maire. A suivre.
  - Jean-Pierre COURIOL informe qu'une commission des finances élargie à tous les conseillers aura lieu le mercredi 21 février en Mairie afin de présenter le compte administratif.
  - Agnès BRIAND : 1) Visions d'artistes aura lieu cette année le 22 juin. 2) Il est envisagé un vide maisons collectif les 6 et 7 juillet. 3) Elle a participé au Conseil d'Administration du collège. Le forum des métiers se tiendra le 12 avril et si des personnes sont intéressées de parler de leur métier qu'elles prennent contact avec le Collège. Pour info, les effectifs moyens des classes au collège sont de 26 élèves et il y a 13 classes.
  - Isabelle BOUCLANS : 1) a participé aux Assemblées Générales « d'Orgues et Musique », « Familles Rurales » et la « Captivante » et donne son ressenti. 2) Avec Aline BOUILLLOT, elles se renseignent sur la mise en place d'une aire de jeux sur la place vers les écoles. Des devis sont en cours mais Le coût reste élevé.
  - Jacques MARTIN-VERDIERE : 1) a participé à l'assemblée générale constitutive du hand et donne son ressenti. 2) Il indique que la traditionnelle galette des Rois de la « Main de l'Amitié » aura lieu le mardi 23 janvier à la Maison Pour Tous.
  - Maryse MOUGEL : 1) donne le compte rendu de la visite du Sous-Préfet de Lure à la France Services pour vérifier le fonctionnement. Il a été « ébloui » par le côté atypique du lieu. 2) elle contactera le conseiller numérique. 3) indique que 500 livres sont à récupérer à la Médiathèque de Vesoul. 4) le Théâtre des Forges rencontre un franc succès avec beaucoup de spectateurs en 2023.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 mars 2024.
  - La séance est levée à 21 H 11.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Le Maire



Frédéric HENNING